

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

## Séance du mardi 29 avril 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 0.15, 0.16, 0.6, 0.7.

La séance est ouverte à 17h20 et levée 21h50.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU M. Alain PARIS, Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, Mme Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marle-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.5), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beurre: M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Chalèze: M. Gilbert PACAUD Chalezeule: M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chatillion-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT, Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Francis: Thérèse **ROBERT** Eric PETIT Gennes : Mme DELAGUE, M. Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Mamirolle: M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon: M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 0.5), Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.16), Osselle: Mme Sylvie THIVET Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey: M. Franck LAIDIE Rancenay M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT (à partir du 0.2 et jusqu'au 0.10) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Près : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient Absents: Besançon: M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Thierry MORTON Champoux: M. Philippe COURTOT Chemaudin: Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Novillars: Christine BITSCHENE Torpes: M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

#### Procurations de vote :

Mandants: E. ALAUZET (jusqu'au 0.1), T. BIZE (à partir du 0.3), P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, T. MORTON, M. VIENET (à partir du 0.8), P. CONTOZ (à partir du 0.8), C. BITSCHENE (jusqu'au 0.16), D. JACQUIN, S. GAUTHEROT (à partir du 0.11)

Mandataires: C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), E. MAILLOT (à partir du 0.3), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, P. GONON, D. DARD, ML. DALPHIN (à partir du 0.8), C. PETER (à partir du 0.8), P. BELUCHE (jusqu'au 0.16), B. ASTRIC, Y. DELARUE (à partir du 0.11)

# Commission d'appel d'offres (CAO) - Création et élection des membres

Rapporteur: Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission: Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## I. Composition de la CAO

L'article 22 du Code des marchés publics (CMP) prévoit que la Commission d'appel d'offres (CAO) d'un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) est composée :

- du Président de cet établissement, ou de son représentant,

- d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la CAO de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus en son sein par l'assemblée délibérante de l'établissement.

Le même article précise qu'il est procédé selon les mêmes modalités à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Dans ce cadre, la CAO de la CAGB est composée :

- du Président, ou de son représentant (désigné par arrêté du Président),
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil.

### II. Fonctionnement de la CAO

Lorsqu'un titulaire est absent, il peut être remplacé par un des suppléants de la liste.

Lorsqu'un poste de titulaire est vacant, le premier suppléant de la liste devient titulaire (ce qui porte alors à 4 le nombre de suppléants), et ainsi de suite jusqu'à épuisement du nombre de suppléants.

Il est procédé au renouvellement intégral de la CAO lorsqu'un poste de titulaire est vacant et qu'il est impossible de le pourvoir par un suppléant.

#### III. Modalités d'élection des membres de la CAO

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour l'élection des membres de la CAO.

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des membres de la CAO et à l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 du CGCT.

Monsieur le Président invite les élus à faire part du dépôt des listes aux fins d'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO.

Une seule liste est déposée.

#### Titulaires:

Frédéric ALLEMANN Dominique SCHAUSS Serge RUTKOWSKI Marie-Jeanne BERNABEU Daniel VARCHON

#### Suppléants:

Danielle POISSENOT Yannick POUJET André AVIS Fabrice TAILLARD Odette COMTE

Mmes FAIVRE-PETITJEAN, DALPHIN, PESEUX, SEBBAH et' MM. CROIZIER, FAGAUT, GONON, GROSPERRIN, OMOURI ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne MME BERNABEU et MM. ALLEMANN, SCHAUSS, RUTKOWSKI et VARCHON comme membres titulaires et MMES POISSENOT, COMTE et MM. POUJET, AVIS, TAILLARD comme membres suppléants au sein de la Commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à la majorité

Pour: 118 Contre: 0 Abstentions: 2

Préfecture de la Région Françhe-Comps

Contrôle de logalité DRC7

MAI 2014

Pour extrait conforme,

Gabriel BAULIEU

Vice-Président